Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TROUVILLE SUR MER

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

SOMMAIRE

- Les missions p 3
- Schéma de l'action sociale p 4
- Les moyens p 5
- Organigramme p 6
- Compte administratif 2021 p 7 à 8
- L'accueil p 9
- L'aide à la vaccination p 10
- **L'accompagnement des personnes âgées ou handicapées** p 11
- L'aide à domicile p 11 à 14
- Le portage de repas p 15
- Le restaurant de la Roseraie p 16 à 17
- La résidence autonomie p 18
- L'animation p 19
- L'accompagnement des personnes à mobilité réduite p 20
- **L'accompagnement des personnes en difficultés sociales** p 21
- Les dossiers d'aide sociale p 22
- L'évolution des aides facultatives p 23 à 26
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA p 27
- **L'accompagnement au logement** p 28
- Les demandes de logement déposées au CCAS p 29
- Les demandes en cours et les demandeurs p 30 à 31
- Les attributions de logement p 32
- **Le Multi-accueil « La Récré » p 33**
- **Les activités p 34**
- **La fréquentation mensuelle p 35**
- **La fréquentation et le taux de fréquentation par année p 36**
- **Le type d'accueil p 37**
- **Les lieux d'habitation des enfants et la fréquentation p 38**
- Les services administratifs p 39
- Evolution du nombre d'opérations au service comptabilité p 40
- Conclusion p 41

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Les missions :

- **Le Centre Communal d'Action Sociale** est un établissement public administratif communal présidé par le Maire de la Commune. **Il est l'outil de la politique sociale municipale. Son action et son organisation sont définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.**

- Il est **dirigé par le Conseil d'Administration** composé de la Présidente, Mme de GAETANO, de la Vice-Présidente, Mme GUILLON, de six autres membres élus au Conseil Municipal et de sept autres membres représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, nommés par Mme le Maire.
- Il participe à **l'instruction des demandes d'aide sociale** légale pour l'Etat et le Département
- Il **développe une politique d'action sociale facultative** (accompagnement social, aides alimentaires et financières, gestion d'une résidence autonomie et de son restaurant, de services à domicile – aide à domicile, portage de repas, téléalarme, aide au transport -, accompagnement au logement, gestion d'une crèche halte-garderie).
- Il **anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Contact: CCAS 17 rue Biesta Monrival 14360 Trouville sur Mer 02 31 14 65 50 http://www.trouville.fr/

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Le Centre Communal d'Action Sociale : Outil de la politique municipale
Schéma de l'action sociale à Trouville sur Mer

Logement

Les bailleurs sociaux : Partélios Habitat; Inolya CDC Habitat, Logéo Seine Estuaire, Société Immobilière Basse Seine Les dispositifs Fonds de Solidarité Logement et le 1% logement (Action logement et VISALE),
La résidence autonomie La Roseraie
Le service insalubrité de la Mairie
Le 115

Insertion

L'équipe pluridisciplinaire du Conseil Départemental (RSA)
Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
Pôle Emploi
La Mission Locale
Le SPIP
Les associations : Etre et Boulot, ASTA, Place Nette, Bac Emploi

Je suis Trouvillais,

je rencontre un problème,

je m'adresse au CCAS qui m'apporte une solution et/ou mobilise ses partenaires médico-sociaux pour trouver la réponse la mieux adaptée ma situation.

Finances et/ou alimentation

Le Conseil Départemental
La Caisse d'Allocations Familiales
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
La Mission Locale
Les associations caritatives : Secours de la Côte Fleurie, Croix Rouge, Restos du Cœur, Saint Vincent de Paul…

Santé

Les hôpitaux,
La PASS (perm accès aux soins)
Les praticiens libéraux (médecins, infirmières, kinés...)
Les associations: Alcooliques Anonymes, Alcool Infos, service d'addictologie

Conditions de vie sociale

Le Centre Médico-Social (Conseil Départemental)
La Caisse régionale de santé et du travail (CARSAT)
Les services sociaux des hôpitaux,
les services de tutelles : UDAF, ATC…
La Banque de France
Les associations locales : Place Nette,Be Happy

Handicap et/ou vieillissement

Le Conseil Départemental (APA, Téléalarme) et les Caisses de Retraite, la résidence sénior,
Le secteur médical libéral
Les maisons de retraite (EHPAD) et hôpitaux,
La résidence la Roseraie et son restaurant,
Le service de mobilité « Be Happy »
Le Service de Soins Infirmiers à Domicile
Les services d'aides à domicile
Les services de téléassistance

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Les moyens au 31 12 2021

6 services dont 5 à destination directe du public:

- Service aux personnes âgées et handicapées (2 administratifs et 20 aides à domicile dont 11 titulaires) 4 agents sont en longue maladie)
- **Service de restauration et résidence autonomie « la roseraie » (8 agents)**
- Service accompagnement social (2 agents avec l'accueil)
- Service logement (1 agent)
- Service petite enfance (2 éducateurs jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 4 assistantes éducatives, 1 agent d'entretien),
- et le service administratif (4 agents) (direction /comptabilité /GRH /secrétariat)

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

ORGANIGRAMME DU CCAS DE TROUVILLE SUR MER AU 31/12/2021

Mme le Maire Présidente
Mme la Vice Présidente
et le Conseil d'Administration

Accueil
Isabelle RANSON-GUEZET (CM)
Océane FRARY (remplacement)

DIRECTION
Christophe DESCHEPPER

Assistance administrative
Sandra EUTROPE
Comptabilité
Gaëlle ENIE (BERTHELOT)
Delphine DRIEU (15/35ème)

SERVICE PERSONNES AGEES et HANDICAPEES

Resp : Virginie DENOS
Adjoint : Steven DESHAYES
Delphine DRIEU (15/35ème)

Aides à domicile :
Bernadette ALAIME
Sylvie BEASSE
Sophie COADOU
Sandrine FATOME (CLM)
Emmanuelle FOURMONT (CLM)
Messaouda GARMI
Stéphanie MANGIN (CLM)
Cindy ROCH (CLM)
Bernard RONEY
Josselyne TASSILLY
Patricia TRIBHOU

remplaçants :
Sandra BELLOCHE
Erika BOVE
Victoria KERRIAN
Véronique LE HELLEY
Claudine MONNIER
Mary OSAKPAMWEN
Caroline SCOUFLAIRE
Ophélie THOMAS
Jean-Sébastien VASSE

SERVICE SOCIAL

Suivi social : Insertion/ RSA/Surendettement
Aide facultative :
Isabel BOURGEOIS

Mise à disposition Cimetière
Valérie GARGUILO

SERVICE LOGEMENT

Adjointe à la Direction

Suivi des demandes de logement public/ Gestion locative
Isabelle SAITER

RESTAURANT LA ROSERAIE

Resp: Vincent COUSIN
Assistant en cuisine :
Youssef EL FAKHARI

Agent de Service :
Françoise PICOT (CLM)
Guylaine RICHECOEUR

Aide / Plonge / Portage :
Mélanie LOBRY

Portage de repas :
Kévin LENOBIN

RESIDENCE AUTONOMIE LA ROSERAIE

Hotesse d'accueil/entretien
Florence Goulain

Hotesse d'accueil/Animatrice
Valérie EUSTACHE

CRECHE HALTE-GARDERIE LA RECRE

Resp: Bernadette MILET
Adjointe : Emilie BERQUE

Auxiliaires de puériculture :
Camille LAUNAY
Mathilde Passion
Assistantes éducatives :
Tracy ANFRYE
Alexandra CARUELLE
Laura CHOUQUARD
Laura SOREL

Entretien :
Isabelle PRUDENT

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT
SYNTHESE

CH.	Libellé du Chapitre	B.P +D.M 2021	C.A 2021
	TOTAL DES DEPENSES	**1 078 000,00**	**999 320,81**
011	Charges à caractère général	132 000,00	131 184,74
012	Charges de Personnel	625 000,00	621 867,22
65	Autres charges de gestion courante	300 000,00	226 337,49
66	Charges financières	1 000,00	471,56
67	Charges exceptionnelles	2 800,00	2 341,54
042	Dotations aux amortissements	17 200,00	17 118,26
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	**1 078 000,00**	**1 066 736,63**
013	Atténuation des charges	21 600,80	9 192,84
70	Produits de services	103 000,00	101 283,91
74	Dotations, subventions et participations	793 300,00	814 822,82
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	48 358,90
77	Produits exceptionnels	29 500,00	17 478,96
002	Excédent antérieur reporté	75 599,20	75 599,20
042	Opérations d'ordres de transfert	0,00	0,00
	EXCEDENT DE CLOTURE	***0,00***	***67 415,82***

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

BUDGET ANNEXE

RESIDENCE AUTONOMIE ET AIDE A DOMICILE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT

SYNTHESE

CH.	Libellé du Chapitre	B.P + D.M 2021	C.A 2021
	TOTAL DES DEPENSES	**1 234 369,15**	**1 231 063,60**
011	Charges à caractère général	179 000,00	178 499,17
012	Charges de Personnel	942 700,00	941 326,09
016	Dépenses afférentes à la structure	112 669,15	111 238,34
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	**1 234 369,15**	**1 251 294,88**
017	Produits de la tarification	0,00	0,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	1 200 300,00	1 170 104,09
019	Autres produits de gestion courante	500,00	47 621,64
002	Résultat de fonctionnement reporté	33 569,15	33 569,15
	EXCEDENT DE CLOTURE	***0,00***	***20 231,28***

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

L'accueil

1660 accueils physiques au CCAS en 2021 (août à décembre), soit en moyenne environ 15 accueils par jour.

En 2021, les statistiques de l'accueil n'ont été réalisés que sur la moitié de l'année. **L'accueil est « la vitrine de la structure ». Son rôle est important pour mettre en confiance le demandeur, le conseiller et l'orienter dans sa démarche…**

L'accueil est un poste « clé » permettant d'évaluer la demande, le besoin et l'urgence et d'apporter une première réponse. Les demandes sont extrêmement variées (demandes de renseignements et d'informations, demandes d'aides et d'accompagnement, démarches administratives, orientation, remises de dossiers, domiciliation, prises de rendez-vous...

3239 appels téléphoniques au CCAS en 2021 (août à décembre), soit en moyenne 30 appels par jour. Beaucoup d'appels concernent le service d'aide à domicile.

L'accueil suit aussi les dossiers de domiciliation pour la remise des courriers et met en relation les demandeurs de téléassistance avec le prestataire VITARIS, retenu par le Département.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

L'aide à la vaccination -

Environ 20 à 50 appels chaque semaine selon les périodes et selon les annonces gouvernementales incitant à la vaccination des publics. Ce dispositif a été géré par l'accueil avec quelques renforts ponctuels.

En 2021, l'accueil a géré les inscriptions pour aider les personnes et notamment les personnes âgées à se faire vacciner contre le Covid 19 puis ensuite à faire le rappel :

- Gestion de la plate-forme d'accueil avec mise en place d'une ligne téléphonique,
- Constitution de listes pour le centre de vaccination d'Equemauville au premier trimestre ainsi que pour l'équipe mobile de la Miséricorde
- enregistrement direct des demandes sur la plate-forme pour le centre de vaccination de Deauville dès le second trimestre,
- Mise en lien avec Services Plus pour assurer le transport des personnes ne pouvant se déplacer,
- Organisation de 2 centres de vaccinations éphémères et d'un centre d'auto-test.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

L'accompagnement des personnes âgées ou handicapées

- **L'aide à domicile :**

Ce service contribue au maintien des personnes aidées (personnes âgées de + de 60 ans ou handicapées) à leur domicile en effectuant selon les besoins :

- **Une aide matérielle** (entretien du logement, du linge, courses et préparation des repas),
- **Une aide à la personne** (aide à la prise des repas, aide à la toilette, à l'habillage, transfert),
- **Un soutien moral** (présence, écoute, soutien, surveillance)
- **Un soutien social et administratif** (aides aux sorties et aux démarches administratives simples).
- Intervention régulière auprès de **117 clients** en moyenne (de 4 h à plus de 70 h par mois selon les besoins, voire plus pour certaines personnes handicapées)
- Le service intervient chaque jour de l'année pour assurer les actes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever, toilette, habillage, prise des repas et coucher). Cette continuité de service est indispensable pour assurer un service de qualité et répondre à la demande et aux besoins des clients dans l'intégralité du plan d'aide.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Une année 2021 fortement impactée par les difficultés de recrutement

Le service a connu un manque de personnel important durant l'année 2021. La situation n'est pas nouvelle, mais s'est dégradée avec la crise sanitaire liée au Covid 19. Face aux difficultés de recrutement, le service a annulé des interventions simples (promenade, ménage) au profit des interventions dites vitales (aide au lever, aide à la toilette, préparation des repas, aide au coucher…).

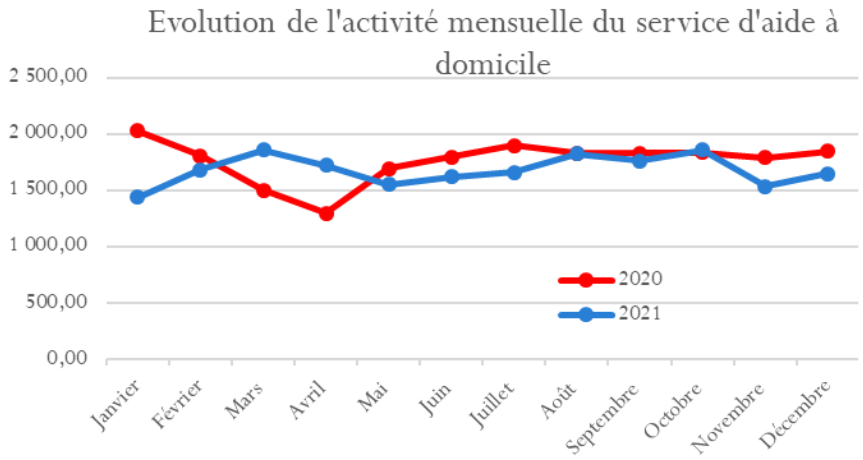

Le service d'aide à domicile comme tout le secteur médico-social connait des difficultés de recrutement pour ce métier difficile physiquement et moralement. Il y a également dans ce secteur des agents qui n'ont pas souhaiter se faire vacciner, sans parler des salariés considérés "cas-contact" et qui ont été positionnés en arrêt maladie.

Avec la crise sanitaire, les clients ont été frileux pour reprendre les interventions d'aide à domicile. De plus, le problème de recrutement s'est amplifié. Aux contraintes du métier s'est ajoutée l'appréhension de travailler au domicile d'un client, avec la pression de respecter et faire respecter les gestes barrières, et la peur de la contamination face à des personnes souvent fragilisées.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Evolution 2020/2021

- 3,41%

Evolution des heures d'intervention et répartition selon le mode de financement

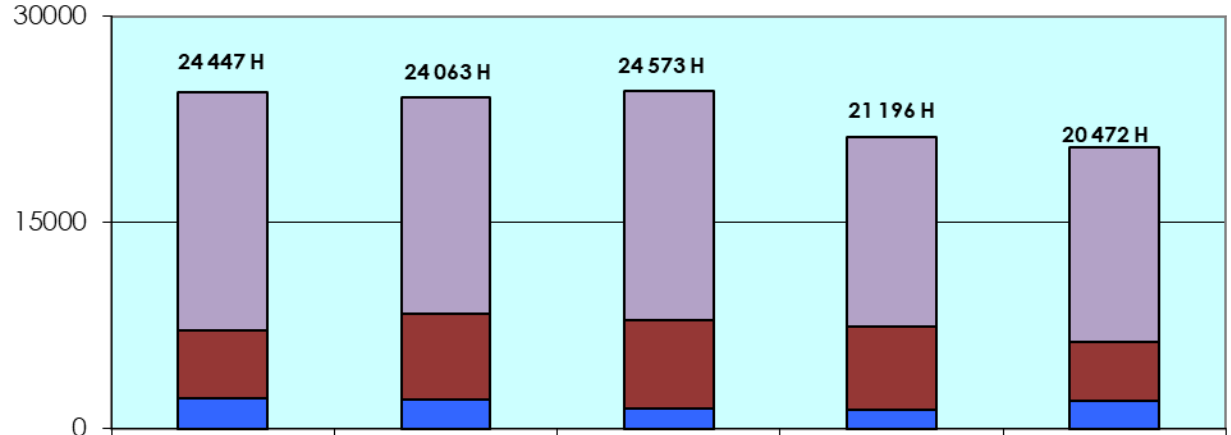

	2017	2018	2019	2020	2021
financeur APA/PCH CD14	17313,5	15724	16665	13748	14125,87
Autofinancement	4960,5	6198,5	6420	6116,51	4334
financeurs caisses de retraite	2173,5	2140,5	1488,5	1332,06	2012

L'activité a diminué (-3,41%) car le service a manqué de personnel pour faire face au aux demandes du service de maintien à domicile et donc au besoin lié au vieillissement de la population. De plus, la baisse de l'activité s'explique par la diminution des plans d'aide d'APA (diminution du nombre d'heures conséquent face à la dépendance des personnes).

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Evolution du nombre de clients

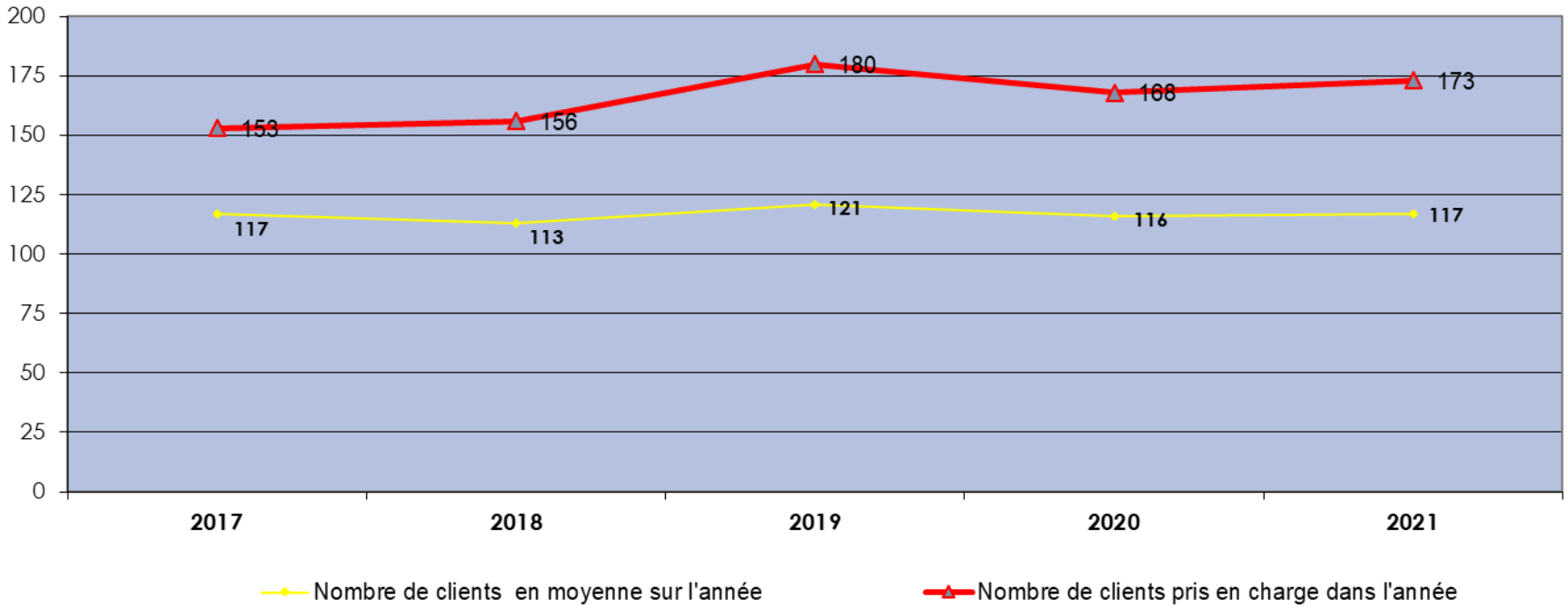

Il y a un maintien du nombre de clients en moyenne sur l'année. Toutefois, sur l'année il y a eu173 clients pris en charge. Cela s'explique par des prises en charge de plus courte durée due aux pathologies plus conséquentes et à la demande plus tardive des clients.
Les clients en GIR 2 et 3 sont plus nombreux qu'auparavant avec des prises en charge plus difficiles.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Le portage de repas à domicile

- Service de repas chauds livrés à domicile chaque jour de la semaine sauf les dimanches et jours fériés où un plateau repas peut être livré la veille.
- Coût du repas modifié selon des critères de ressources :
  - de moins de 918 € tarif 1 6.60 €
  - de 918 € à 1458 € tarif 2 7.70 €
  - de 1459 € à 2585 € tarif 3 8.70 €
  - au delà de 2585 € tarif 4 9.70 €
- 20 repas servis en moyenne par jour ouvré (du lundi au samedi) en 2021(28 en 2020, 30 en 2019).
- 47 clients en 2021 sur l'ensemble de l'année. Les arrêts sont suite à un décès (4 clients), à un placement en EHPAD (6) et pour diverses raisons (9)

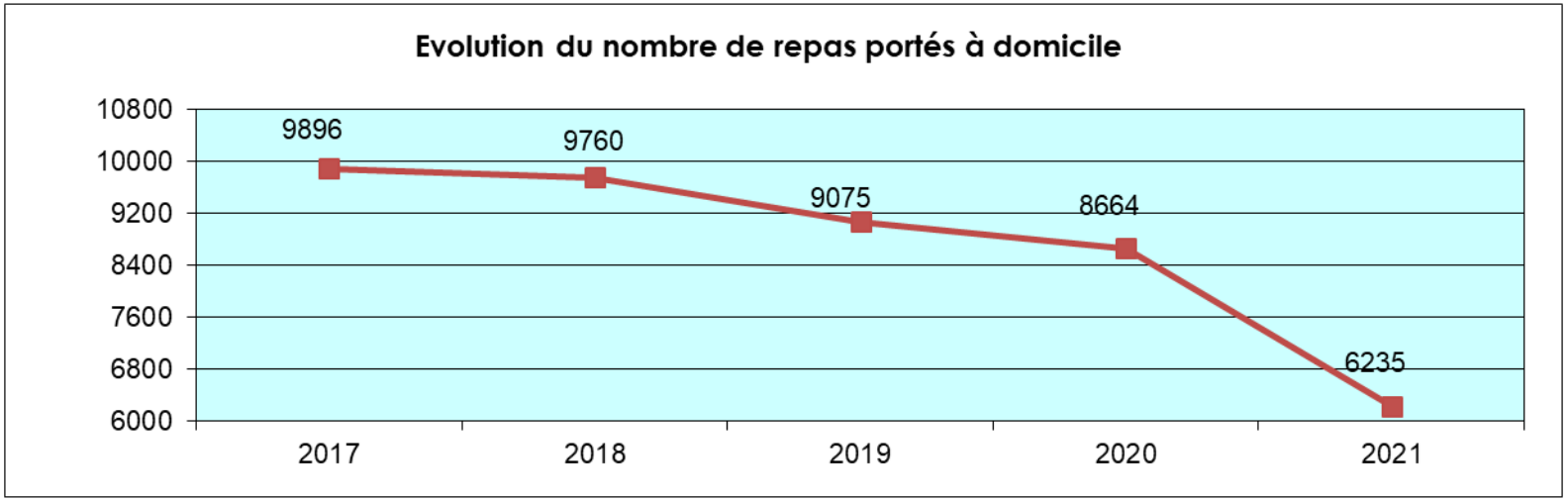

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Le restaurant de la Roseraie

- Restaurant municipal qui accueille les trouvillais lors du déjeuner complet pour un cout de 10,50€ par repas en 2021 et notamment les séniors de la résidence de la Roseraie pour un coût de 8,20€ par repas en 2021.

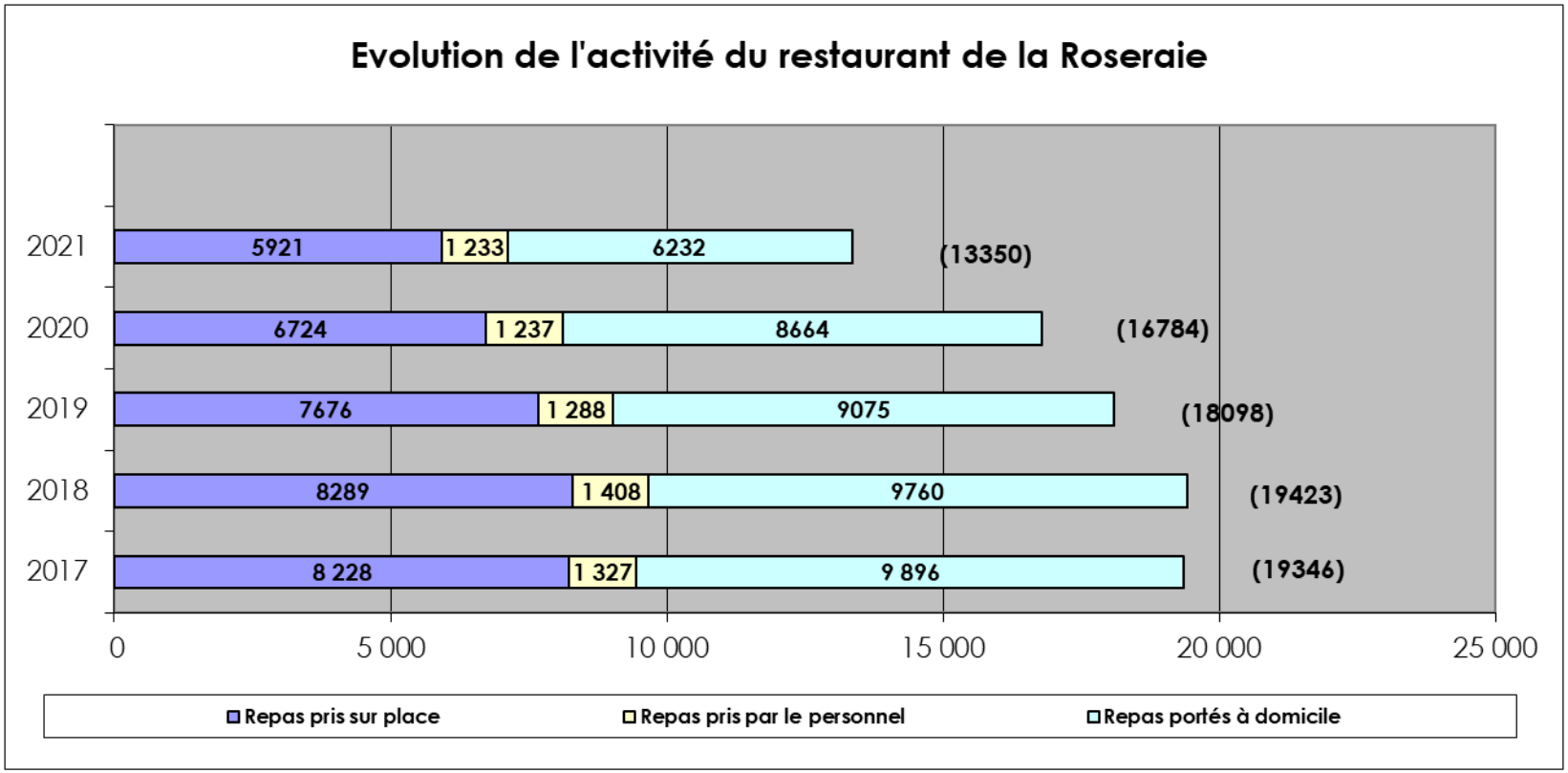

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

En moyenne **44 repas** sont préparés chaque jour ouvré au restaurant (55 en 2020, 60 en 2019

- 19 (25 en 2019, 22 en 2020) sont servis sur place (au restaurant et quelques plateaux sont déposés au domicile des résidents de la Roseraie): l'activité a subi une baisse de 12 % en 2021; **ce sont essentiellement les personnes extérieures à la résidence qui fréquentent moins le restaurant, notamment depuis la crise sanitaire.**

- 20 repas sont portés à domicile en moyenne sur 6 jours : Diminution conséquente de l'activité avec une légère reprise fin 2021 avec l'arrivée du nouveau cuisinier

- Et quelques repas du personnel.

- **Une baisse de 20,5 % de l'activité globale du restaurant en 2021 dans la continuité de la crise sanitaire.**

- Poursuite de l'activité de la diététicienne et recrutement d'un nouveau cuisinier en novembre 2021

- Il est demandé à l'équipe de trouver des axes de progression pour redonner de l'attractivité au restaurant.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

• La résidence autonomie La Roseraie

Depuis septembre 2017, le CCAS gère l'ensemble immobilier La Roseraie

- 61 logements (59 studios et 2 T2) pour les séniors de plus de 60 ans qui sont autonomes à l'entrée dans l'établissement et 7 logements dans la Villa (studio, T1 et T2) pour des demandeurs HLM
- 20% des résidents sont des hommes et 80% des femmes. La résidence autonomie est non médicalisée.
- 25 résidents ont la télé assistance avec Présence Verte.
- Taux d'occupation d'environ 90 % : En 2021 il a été difficile de trouver des candidats souhaitant intégrer la résidence, probablement par crainte des suites de la crise sanitaire liée au Covid 19
- Présence de l'hôtesse et de l'animatrice en journée pour l'accueil et l'accompagnement des résidents avec différents services proposés (restauration, animation, laverie, coiffure, télé-assistance...).
- Mobilisation du personnel durant la période de crise sanitaire afin de préserver nos seniors et leur apporter la meilleure veille sanitaire et quotidienne : portage du repas à domicile, lien et soutien avec les familles (via l'application WhatsApp) et les professionnels de santé ou services à domicile.
- Adaptation régulière des protocoles sanitaires.
- Campagne de vaccination pour les résidents en avril 2021 et rappel en octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

L'animation

Depuis plusieurs années le CCAS développe l'animation à la résidence autonomie pour les résidents et le public extérieur (signature d'un contrat –CPOM- avec le Département pour le financement de l'animation dans la résidence) ainsi que des manifestations extérieures.

Les animations et manifestations ont été maintenues en 2021 mais tributaire des épisodes COVID. Dans le respect des règles sanitaires, elles sont parfois contraintes à l'annulation.

- En 2021, l'animation a été ouverte aux seniors extérieurs sur le deuxième semestre.

  - 10 petits-déjeuners sur l'actualité
  - 7 lotos et jeux de société
  - 6 ateliers dessin ou visite Montebello
  - 6 ateliers lecture
  - 6 gouters « les anniversaires du mois » dont un centenaire
  - 3 sorties à la bibliothèque
  - 7 séances de médiation animale
  - 47 ateliers de gym douce

  Maintien des goûters sur toute la période selon l'évolution du protocole sanitaire

- **Remise d'un bon d'achat d'une valeur de 25 € auprès de 1800 séniors trouvillais de plus de 65 ans lors des fêtes de Noël** à faire valoir dans tous les commerces trouvillais qui ont adhéré à la démarche. Cette opération festive et solidaire à remplacer le traditionnel repas dansant de fin d'année. 1231 séniors ont utilisé ce bon d'achat, soit 30775 € dépensés auprès de nos commerçants. (1184 séniors et 29600 € en 2020).

- remise d'un panier garni festif pour les fêtes de fin d'année à 60 personnes âgées bénéficiaires des minima sociaux.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

L'accompagnement des personnes à mobilité réduite

- **L'association Services Plus était conventionnée avec le CCAS jusqu'en fin 2021 et percevait une subvention pour son fonctionnement**. Elle transportait les personnes trouvillaises de + de 60 ans, les personnes handicapées et les personnes ayant des difficultés de mobilité, à destination du centre-ville principalement et aussi pour des trajets médicaux, l'accès au centre commercial ou autres besoins.

- Environ 3000 trajets d'usagers en 2021,

- **Fin 2021, l'association a été dissoute**, faute de successeurs souhaitant gérer l'association.

- **En 2022, une nouvelle association dénommée MA-RS Be Happy a pris le relais de ce service d'intérêt public de transport à la demande.**

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

L'accompagnement des personnes en difficultés sociales

- **Ce service accompagne socialement les personnes en difficultés sociales en les écoutant, les informant, les conseillant, analysant la situation, identifiant les besoins et en mettant en œuvre les moyens permettant à la personne de résoudre sa situation par le biais d'aides diverses et d'un travail partenarial avec l'ensemble des intervenants dans le domaine social.**

- Le motif de la première demande est souvent financier ou alimentaire. Au travers de cette demande, peut se mettre en place un accompagnement en évoquant d'autres problématiques liées à la gestion budgétaire, à la santé, à l'éducation des enfants, à l'insertion sociale et/ou professionnelle ou encore au logement.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

- **L'évolution des dossiers d'aide sociale légale et facultative instruits:**

Aide sociale aux personnes âgées	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Prise en charge des frais d'hébergement	11	11	16	13	14	1
Obligation alimentaire	18	9	23	13	15	2
Aide sociale aux personnes handicapées						
Allocation compensatrice de tierce personne (aide forfaitaire)	1	0	2	0	3	3
Prise en charge des frais d'hébergement et accompagnement social	4	4	3	1	3	2
Prise en charge de l'aide ménagère pour les bénéficiaires du min vieillesse ou de l'AAH	2	1	1	1	0	-1
Aide sociale autre						
Demande de carte Emeraude (transport)	6	5	5	2	0	-2
Demande de CMUC, ACS (CPAM),MDPH,CARSAT	54	45	54	50	55	5
Demande de domiciliation ou renouvellement	29	31	26	14	13	-1
Instruction de tarif réduit cantine	35	39	35	37	22	-15
Instruction dossier de surendettement	9	9	5	10	8	-2
Aides du Fonds Social à l'Energie	14	8	9	6	2	-4
Aides du Fonds Social Eau	6	8	4	1	0	-1
Aides alimentaires CCAS	894	777	748	809	803	-6
Aides financières CCAS	196	216	213	174	165	-9
TOTAL des dossiers instruits	**1279**	**1163**	**1144**	**1131**	**1103**	**-28**

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Evolution du nombre d'aides accordées par mois

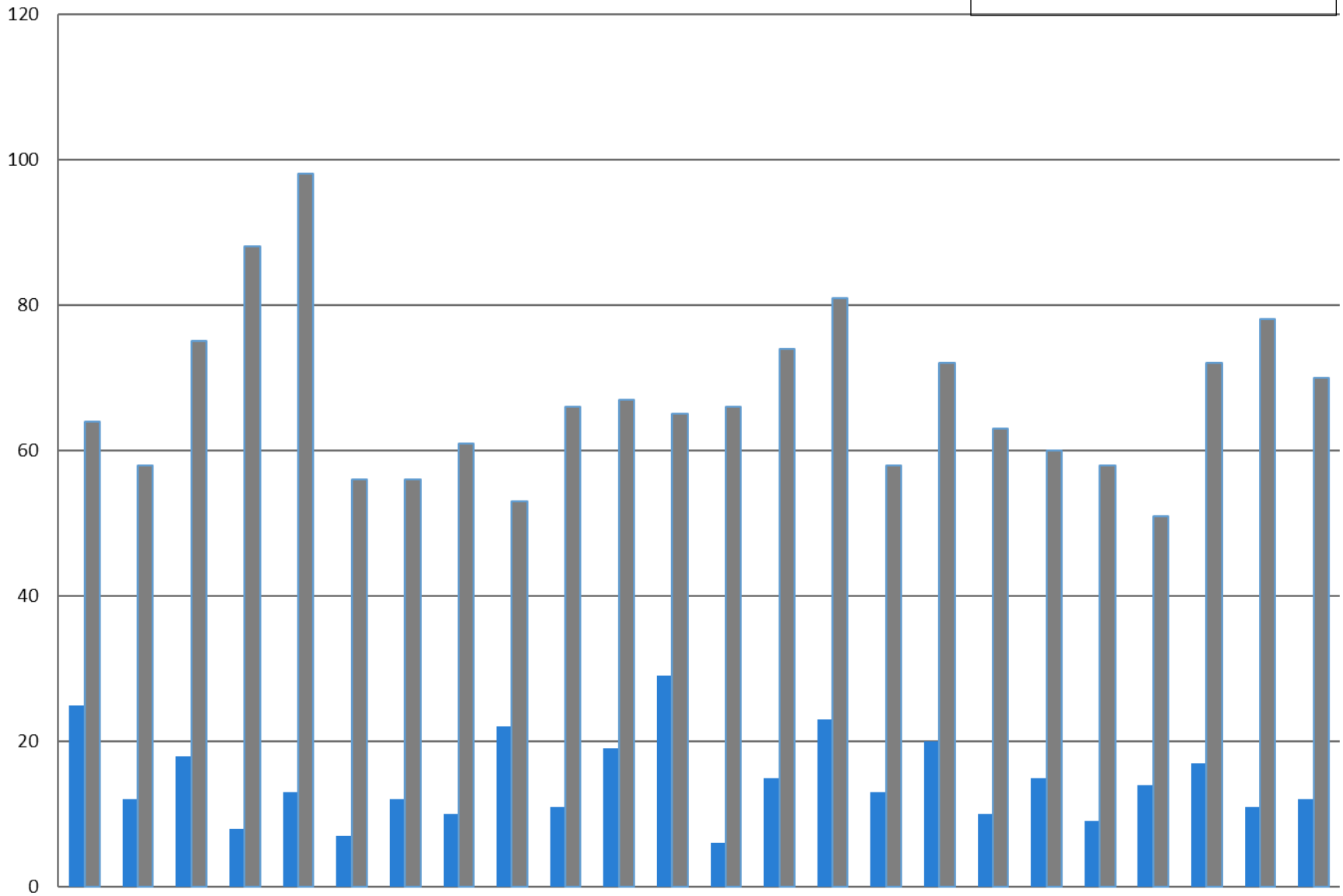

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
aides financières	25	12	18	8	13	7	12	10	22	11	19	29	6	15	23	13	20	10	15	9	14	17	11	12
aides alimentaires	64	58	75	88	98	56	56	61	53	66	67	65	66	74	81	58	72	63	60	58	51	72	78	70

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception en préfecture : 19/12/2022

Evolution du montant des aides alimentaires et financières par trimestre

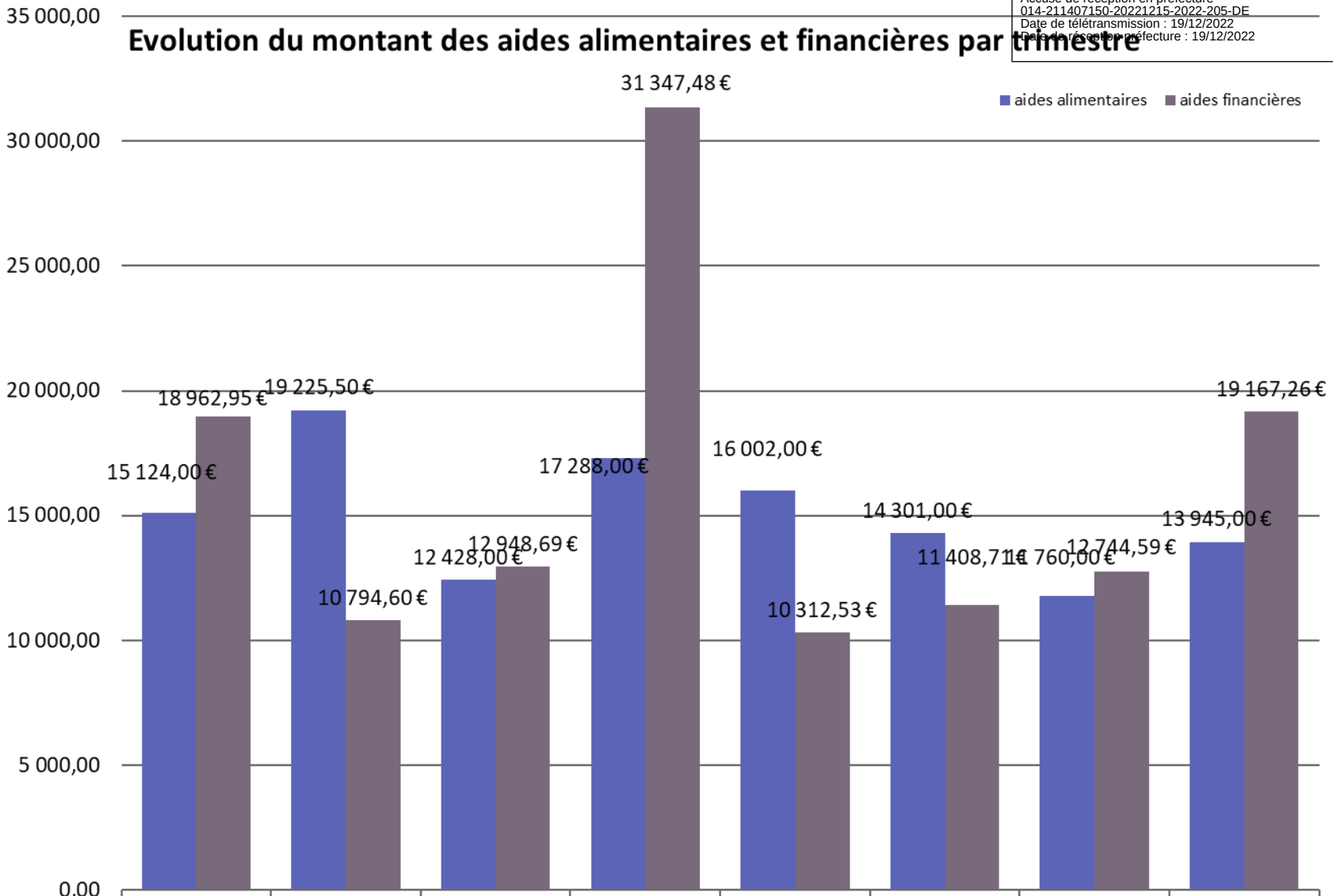

	1er T2020	2ème T2020	3ème T2020	4ème T2020	1ER t2021	2èmeT2021	3ème T2021	4ème T2021
aides alimentaires	15 124,00	19 225,50	12 428,00	17 288,00	16 002,00	14 301,00	11 760,00	13 945,00
aides financières	18 962,95	10 794,60	12 948,69	31 347,48	10 312,53	11 408,71	12 744,59	19 167,26

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

- Globalement le nombre de dossiers instruits reste similaire, avec une baisse sensible des demandes de tarification réduite pour la cantine.

- **Le nombre des aides alimentaires est presque identique** mais accuse une baisse de 12,5 % en volume financier global. Le CCAS a été moins sollicité dans le cadre de l'urgence alimentaire, notamment en raison de la reprise de l'activité, ce qui explique aussi la baisse du volume financier. Les aides alimentaires remises en urgence en cours de mois sur l'année sont redevenues moins importantes que celles remises mensuellement (respectivement 20 686€ et 35 322€).
- **En lien avec reprise d'activité, diminution du nombre d'aides financières de 5 % en nombre et 33 % en volume financier**.
- Globalement, les aides facultatives sont en baisse de 24% en volume financier.

- En 2021, 229 foyers (251 en 2020) ont reçu de l'aide alimentaire et/ou financière. Les principales sont :
- **23** aides au paiement de factures d'énergie
- **16** pour les factures d'eau,
- **66** aides au paiement des loyers,
- **13** aides en lien avec la scolarité dont 7 pour des étudiants,
- **8** prêts accordés,
- **9** aides aux vacances / centres aérés,
- **7** aides au paiement de frais de santé,

- Les aides liées à l'habitat (loyer/ eau/énergie) représentent presque la moitié des aides financières faites par le CCAS

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Evolution des aides facultatives de 2018 à 2021

ANNEE	AIDES ALIMENTAIRES	AIDES FINANCIERES	TOTAL DES AIDES
Total 2018	53 237 €	91 616 €	144 853 €
Total 2019	57 308 €	93 971€	151 279 €
Total 2020	64 065€	83 989 €	148 054€
Total 2021	**56 008€**	**56 133,29€**	**112 141,29€**

Durant la crise sanitaire le CCAS a également remis des produits indispensables tels que des masques, du gel hydro-alcoolique pour les personnes les plus fragiles.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

L'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

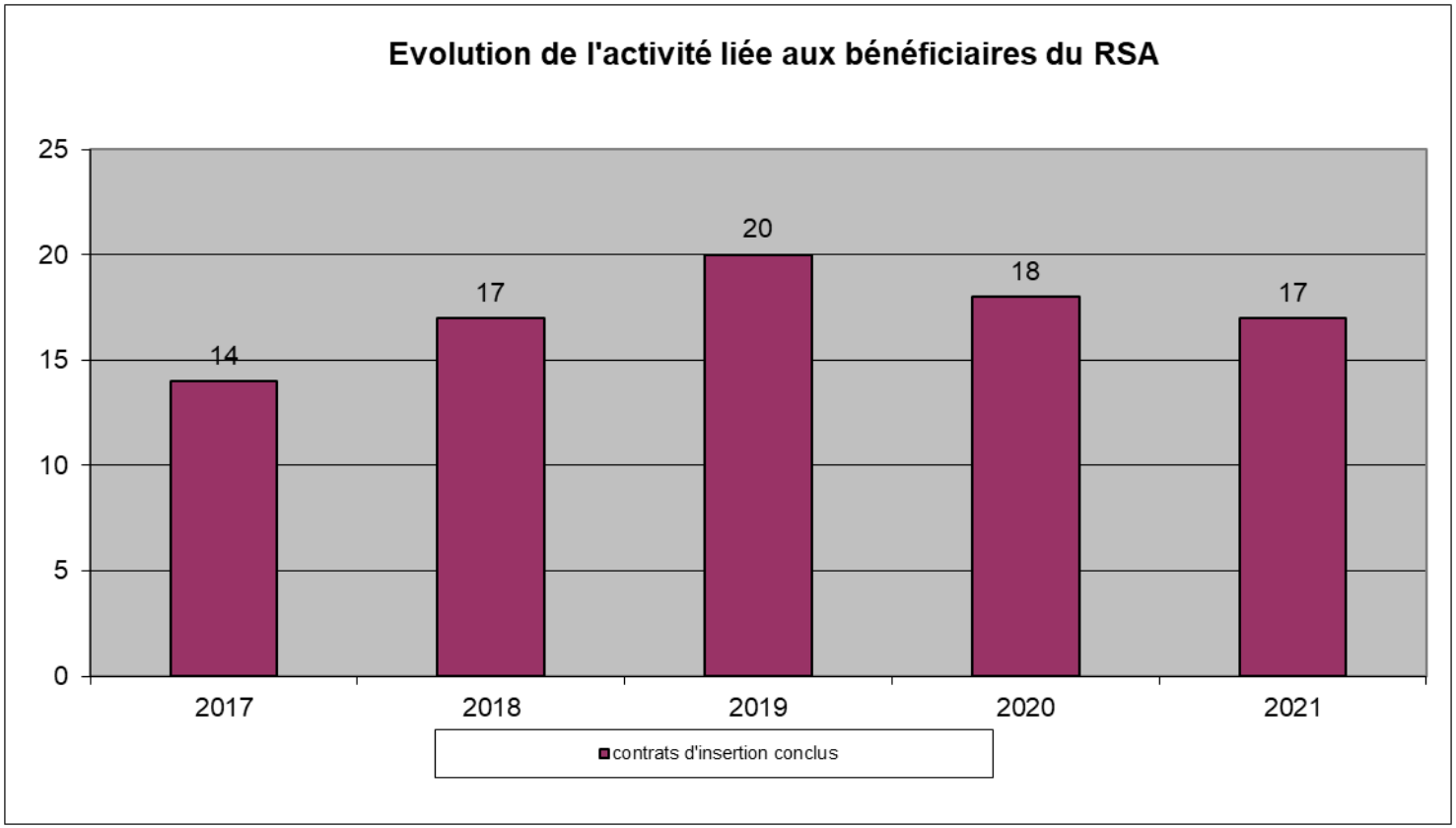

Le CCAS a une convention avec le Département pour accompagner sur le plan social et la santé 20 personnes bénéficiaires du RSA. Le CCAS instruit désormais à la marge les demandes de RSA car la plupart sont faites directement par les usagers sur le logiciel de la CAF.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

L'accompagnement au logement

- **Ce service reçoit et écoute les familles et personnes qui souhaitent faire une demande de logement social, les conseille, leur remet les dossiers nécessaires, enregistre ces demandes puis travaille en relation avec les organismes bailleurs (Partélios Habitat, Inolya (anciennement Calvados Habitat)et dans une moindre mesure CDC Habitat (anciennement la Plaine Normande) et Logéo Seine Estuaire.**

- Le service mobilise aussi ses actions pour favoriser la recherche d'un logement dans le secteur privé et sollicite le Fonds de solidarité au logement (FSL) du Conseil Départemental pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement. Ce fonds peut accorder un prêt à 0%, garantir le paiement des loyers pendant un an dans le secteur public et mettre en place un accompagnement social lié au logement.

- **5 dossiers FSL instruits pour aider au financement de l'accès et maintien dans un logement avec ou sans garantie de paiement. On constate que le nombre d'offres de locations dans le secteur privé à fortement chuté ce qui rend difficile les relogements dans le parc de logement privé.**

- Participation aux commissions de prévention des expulsions (accompagnement des personnes suivies, lien avec les partenaires…),

- **Suivi de la gestion locative des :**
  - **11 locataires des maisons aux Aubets,**
  - **61 résidents des logements à la Roseraie**
  - **et des 7 logements à la Villa.**

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Les demandes de logement déposées au CCAS

- Depuis fin 2014, le CCAS est service instructeur des demandes de logement enregistrées sur le site départemental. Le nombre de demandes enregistrées par le service se stabilise. Le service est régulièrement sollicité pour enregistrer des modifications et effectuer des renouvellements.

- En 2021, le C.C.A.S. a enregistré 78 nouvelles demandes de logement social, en a renouvelé 87 et a modifié 311 demandes. En 2020, il y a eu 91 nouvelles demandes et 106 renouvellements.

Nombre de demandes en cours sur le secteur par typologie

376 demandes où Trouville est en premier choix

Nombre de demandes en cours par typologie

	C	T1	T2	T3	T4	T5+	Total	C	T1	T2	T3	T4	T5+	Total
Nombre total de demandes*	18	141	516	316	125	45	1161	2%	12%	44%	27%	11%	4%	100%
Dont en 1er choix	n/d	45	188	90	38	12	376	17%	32%	36%	28%	30%	27%	32%

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Nombre de demandes par typologie et par catégorie

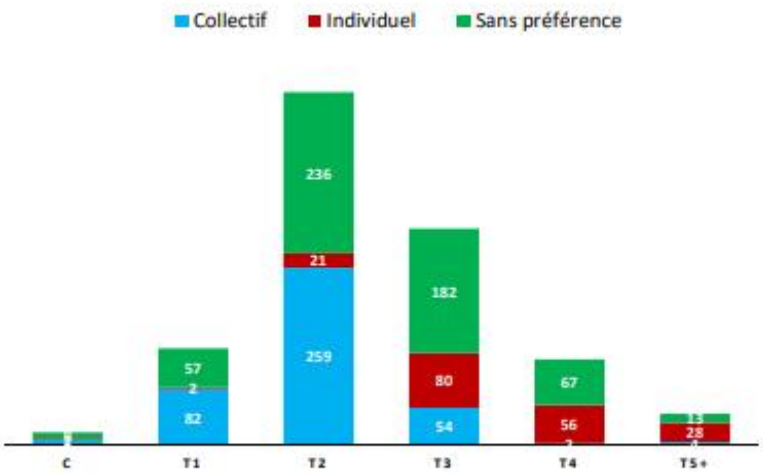

Statut d'occupation du logement actuel

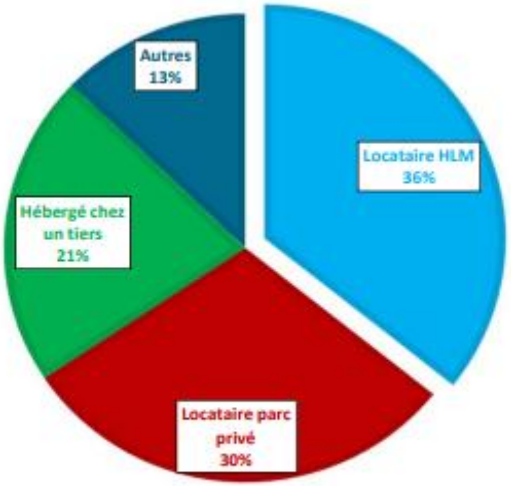

Niveau de revenus par rapport au plafond de ressources

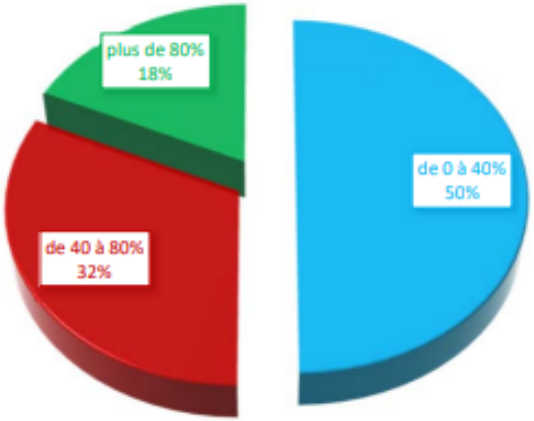

Ancienneté de la demande en mois par typologie et par catégorie

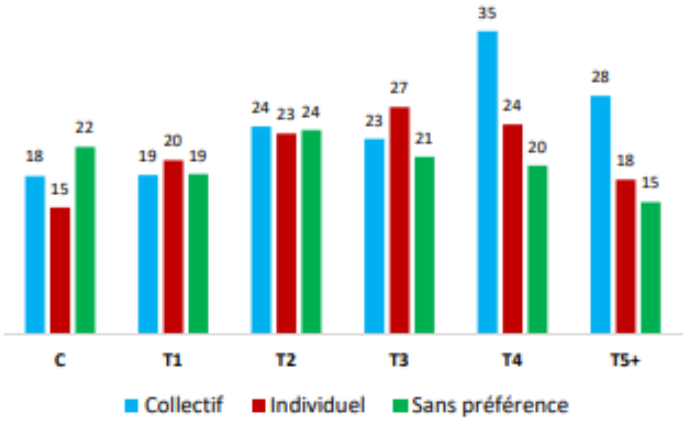

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

les demandeurs d'un logement

- 17 % sont trouvillais
- 28 % habitent une autre commune de la communauté de communes
- 27 % habitent le département du Calvados
- 8 % la Normandie
- 20 % une autre région

- Un demandeur sur 2 habite le secteur de la Côte Fleurie

les attributaires d'un logement

- 30 % sont trouvillais
- 40 % habitent une autre commune de la communauté de communes
- 28 % habitent le département du Calvados
- 2 % la Normandie
- 0 % une autre région

- Plus de 2 attributaires sur 3 habitent le secteur de la Côte Fleurie

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Les attributions de logements : 57 en 2021 (Hors Rest[illegible]) en 2020

33 % des personnes ayant eu un logement étaient hébergées (18 % en 2020)

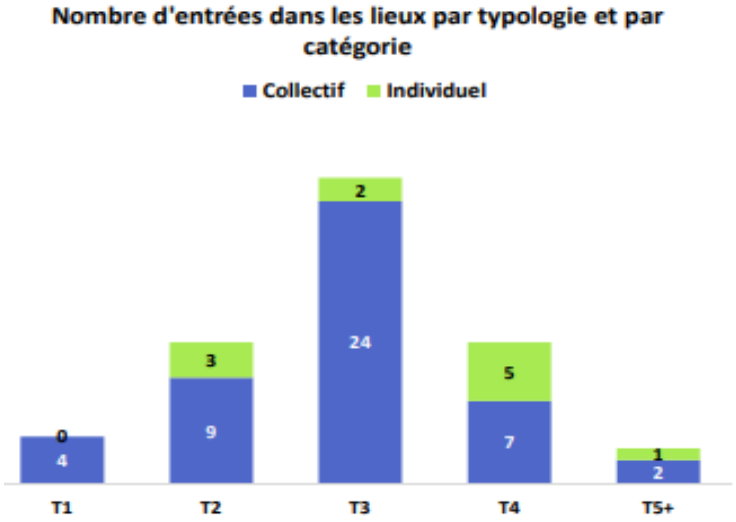

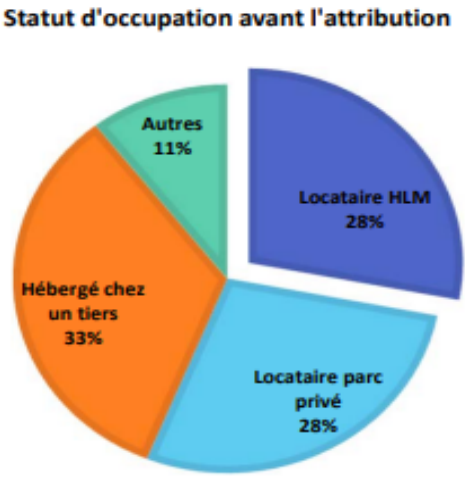

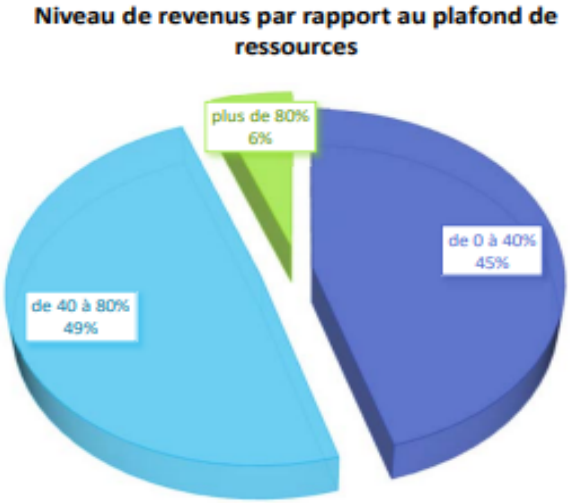

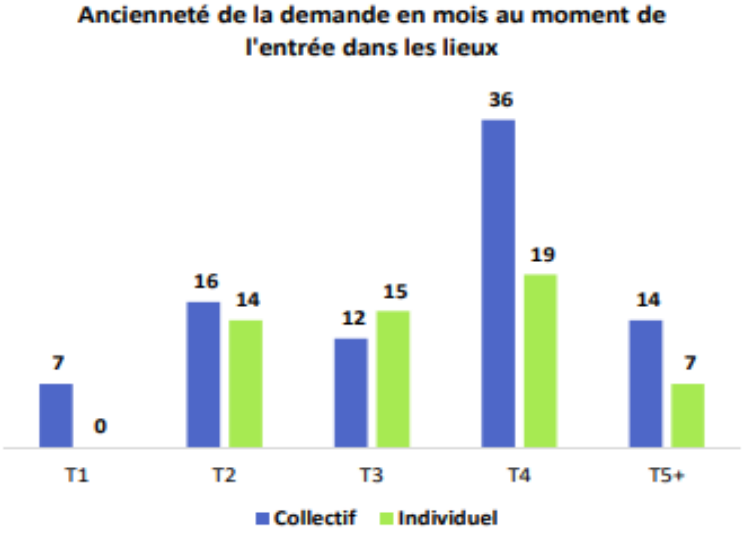

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Le Multi-accueil « la Récré »

Cet établissement d'accueil de jeunes enfants a pour objectifs principaux l'accueil et l'éveil des enfants âgés entre 2 mois et demi et 5 ans révolus.

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 8h à 18h30 par une équipe pluriprofessionnelle composée d'Educatrices de Jeunes Enfants, Auxiliaires de Puériculture et Assistantes Educatives.

La capacité d'accueil de « la Récré » est de 20 enfants : 19 en places régulières (crèche) et 1 place occasionnelle (halte garderie), ce qui permet de répondre à un réel besoin des familles, en terme de mode de garde et permet de concilier vie familiale et professionnelle.

La structure est fermée les deux dernières semaines d'août et sur la période des vacances scolaires de fin d'année.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Bilan sur les activités effectuées

- Les journées sont rythmées par des temps repères, comptines pour se dire « Bonjour », suivis de notre répertoire de chansons , les activités d'expression corporelle et de motricité ainsi que les ateliers manuels proposés aux enfants, sensibilisation aux arts plastiques, ateliers sur l'évènementiel avec les fêtes, explorations sensorielles, ateliers de manipulation…

- Intervention de la bibliothèque municipale de Trouville-sur-Mer pour « l'heure du conte » à la Récré,

- Sorties à la bibliothèque municipale pour les plus grands deux fois par semaine,

- Pâques : chasse aux œufs en interne,

- Eté : Pique-nique dans les jardins de la résidence « la Roseraie »,

- Halloween : « ramassage » des bonbons chez les commerçants trouvillais participants.

- Noël : après-midi festif à La Villa Médicis : spectacle de marionnettes, visite du Père Noël, distribution des cadeaux et d'un goûter à emporter.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Fréquentation mensuelle

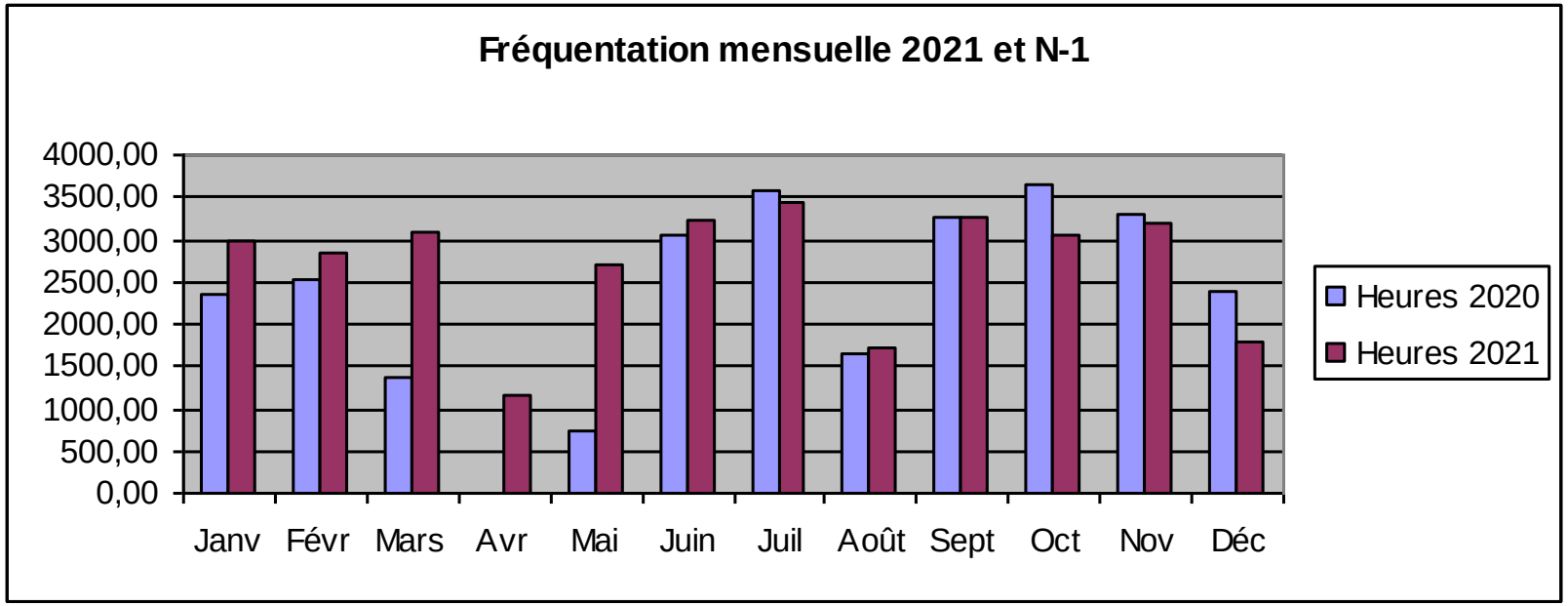

La crise sanitaire a induit une baisse importante de la fréquentation des enfants en 2020, nous constatons une reprise d'activité positive pour l'année 2021 malgré la situation sanitaire encore très impactée par les contaminations liées au Covid 19.

En avril, durant le confinement de 3 semaines, le Multi-accueil « la Récré » a accueilli seulement les enfants de familles prioritaires.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Fréquentation et taux de fréquentation de 2016 à 2021

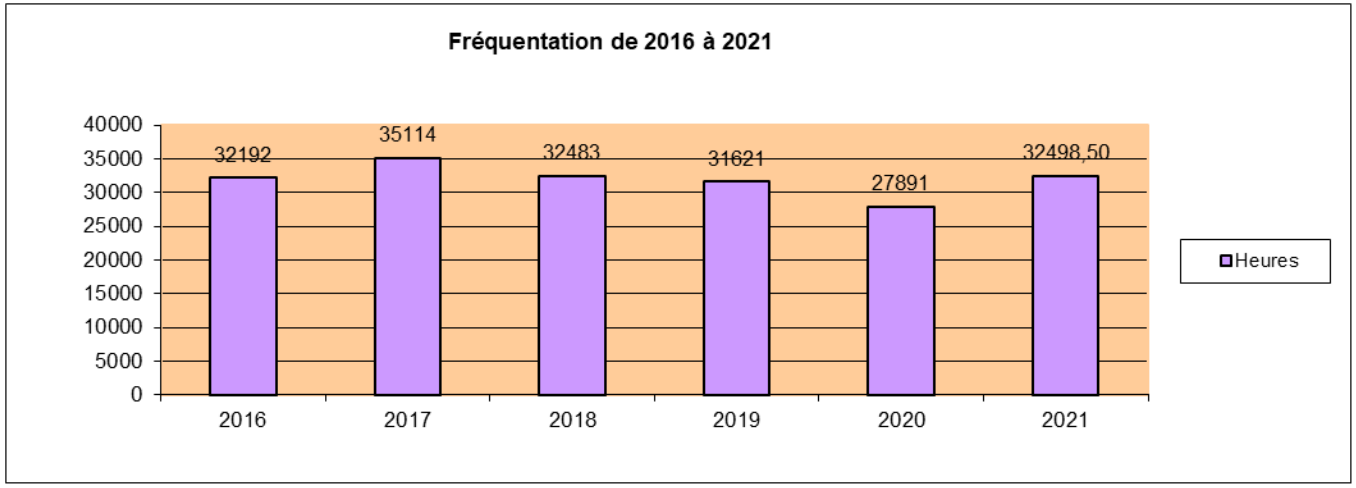

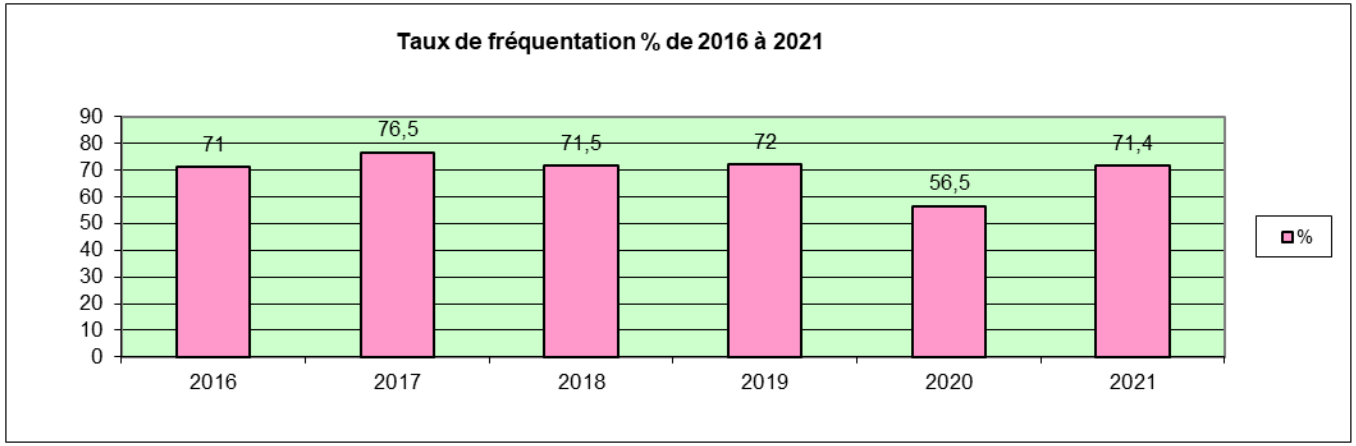

Le taux de fréquentation pour l'année 2021 est de 71,4% sur l'année, soit une hausse de 14,9 % par rapport à l'année 2020 qui se justifie par le contexte de la pandémie liée au Covid 19 et la reprise d'une activité progresssive.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Type d'accueil en place régulière et occasionnelle avec répartition des heures

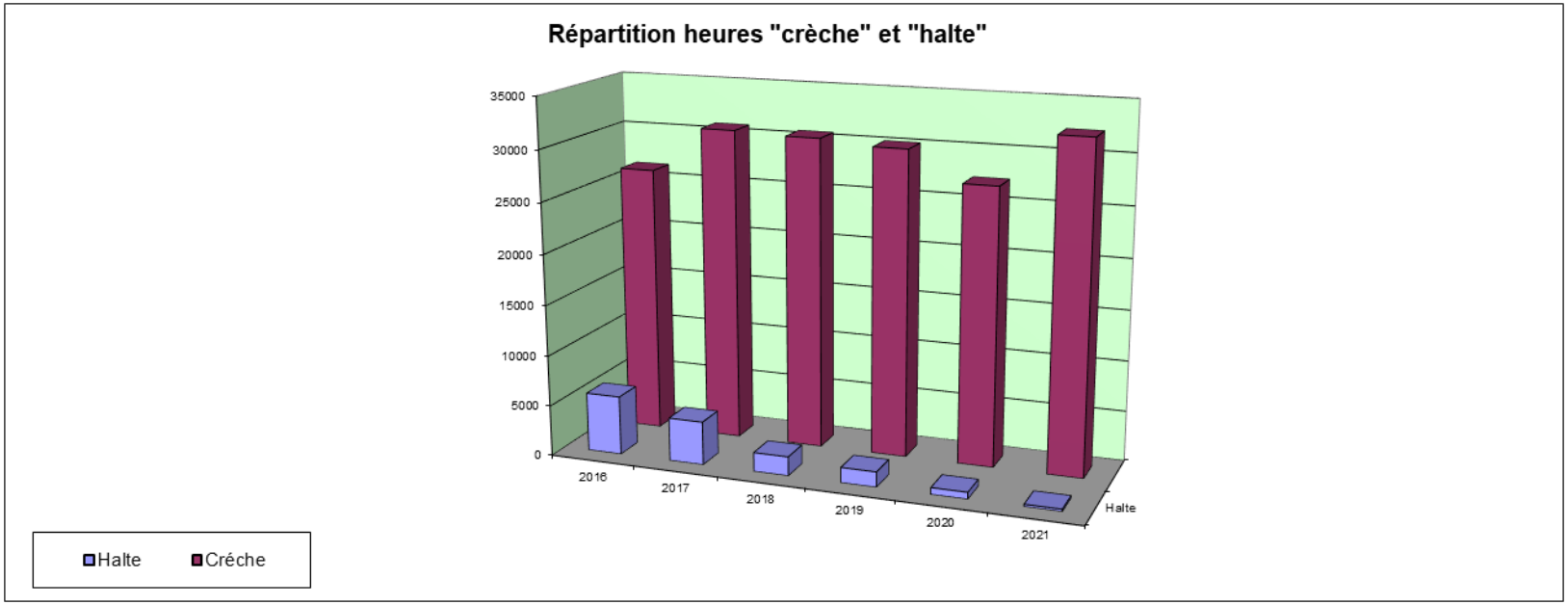

En 2021, Heures totales consommées : **32498,5 h**

- **32281 h** en place crèche,
- **217,5 h** en place halte.

Depuis les années 2010, progression nette pour le mode de garde en place régulière. La Récré répond à un réel besoin pour les parents exerçant une activité professionnelle, à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Fréquentation des heures selon le lieu d'habitation des enfants en 2021

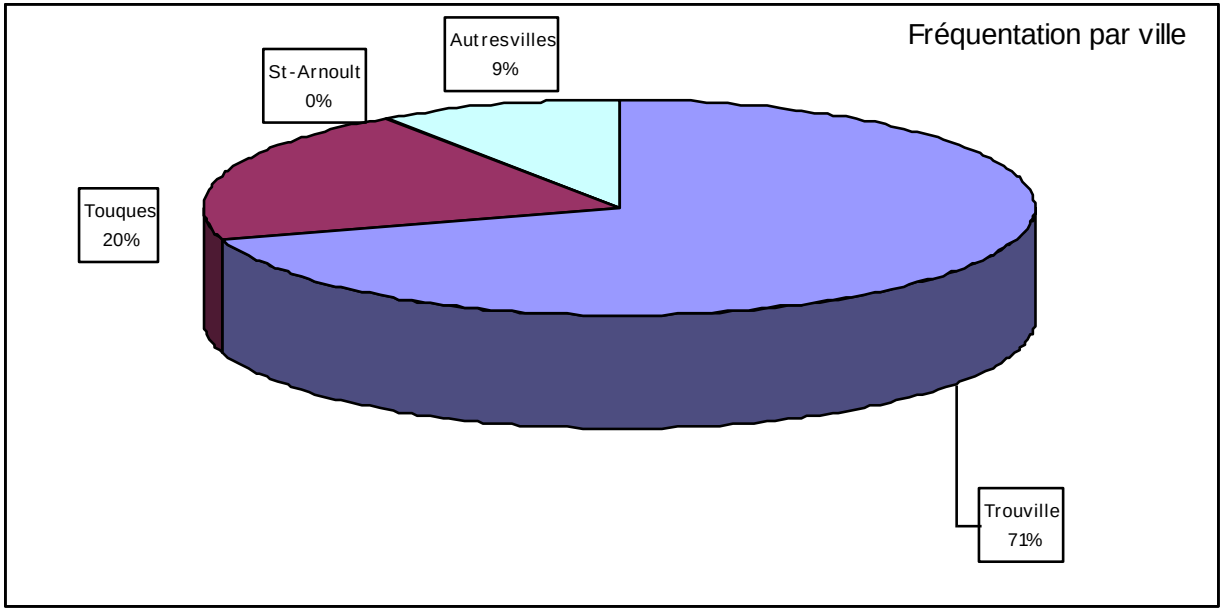

La fréquentation des familles trouvillaises est de 71% (64 % en 2020). Les villes partenaires sont Touques et Saint-Arnoult. Elles sont conventionnées en 2021 et participent financièrement à raison de 5 € par heure pour Touques (à raison 2000 h) et pour saint Arnoult (à raison de 200 h).

Une majoration financière de 10% est effectuée pour les familles des communes extérieures.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Les services administratifs

Ces services contribuent à la gestion et au fonctionnement du Centre Communal d'action sociale:

- **Le service financier** qui mandate et liquide l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement, effectue l'ensemble des opérations annexes liées au suivi du budget: FCTVA…), le suivi des contrats… pour le CCAS, la crèche, le restaurant et la résidence la ROSERAIE

- **Le secrétariat et le service des ressources humaines** qui gère le suivi des courriers, du conseil d'administration, de la formation, le suivi des demandes CNAS…et assiste le directeur.

- **La direction** qui établit les budgets et les conseils d'administration, manage l'ensemble du personnel et contribue à l'organisation et au fonctionnement général des services du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Evolution du nombre d'opérations au service comptabilité

- Le service comptabilité se charge de toutes les opérations concernant les services: administratif, social, logement, crèche, aide à domicile, résidence et restaurant « la Roseraie ».

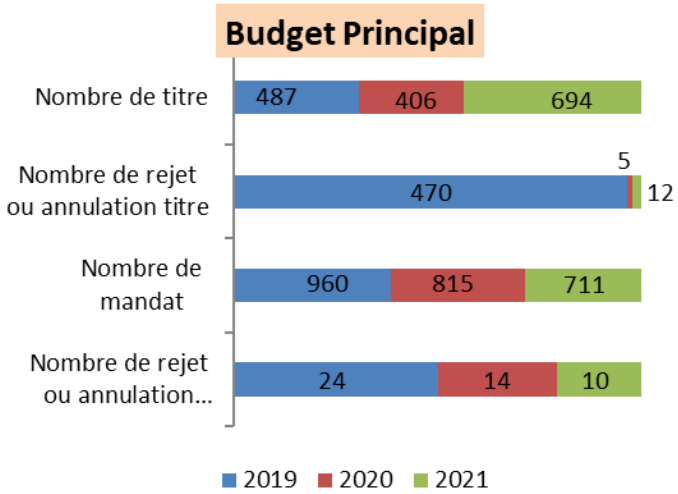

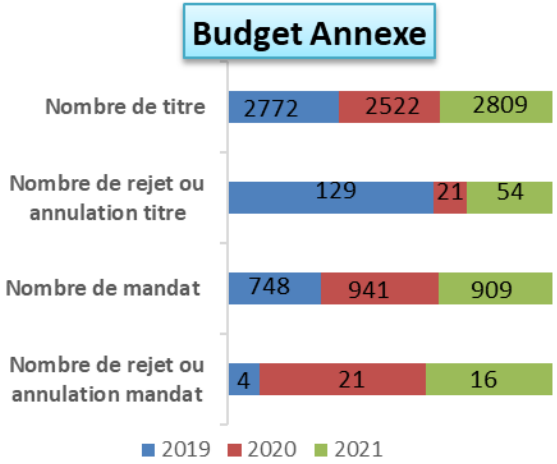

- **Sur le budget principal, en 2021** :
  - Sur les 711 opérations comptables de dépenses qui ont été réalisées: 61,32% sont liées à des factures de fournisseurs, 19,97% à de la régie d'avance et 18,71% de dépenses diverses (subvention, retour de caution, prêt, frais de mission…)
  - Sur les 694 opérations comptables de recettes qui ont été encaissées: 50,43% sont liées à la facturation des recettes de la crèche, 26,66% à la facturation des loyers des Aubets et Villa et 22,91% de ressources diverses (P503, caution, don, subvention, cheques déjeuner…)
- **Sur le budget annexe, en 2021:**
  - Sur les 909 opérations comptables de dépenses qui ont été réalisées: 74,37% sont liées à des factures fournisseurs, 12,98% de frais de mission des aides à domicile et 12,65% de dépenses diverses (retour de caution…).
  - Sur les 2809 opérations comptables de recettes qui ont été encaissées: 41,76% sont liées à la facturation du service aide à domicile, 33,96% à la facturation des loyers de la résidence, 8,94% à la facturation du portage de repas et 3,70% à la facturation des repas pris au restaurant et 11,67% de ressources diverses (P503, caution, cheque déjeuner…).

Conclusion :

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20221215-2022-205-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

- **L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID 19** avec la mise en place et l'actualisation régulière des protocoles sanitaires pour protéger nos agents et usagers et poursuivre les activités du CCAS.

- Le CCAS a mis en place une plate-forme pour **accompagner les Trouvillais et notamment les séniors à se faire vacciner**, en gérant les appels et les inscriptions auprès des centres de vaccinations. Selon les annonces gouvernementales, cette gestion a ponctuellement été à flux tendu.

- L'année 2021 a été marquée par un lent retour à une situation normale car l'activité du service d'aide à domicile a eu du mal à reprendre et a été fort impactée par la difficulté de recrutement, accentuée avec la crise sanitaire.

- Egalement, il a été difficile de pourvoir rapidement les logements vacants à la résidence suite aux départs de locataires car l'esprit du confinement et d'un établissement à risque était très présent. Il en a été de même pour l'activité du restaurant.

- La reprise économique de 2021 a contribué à la baisse des aides alimentaires et financières suite à une légère baisse de la demande et à l'incitation à la reprise d'un emploi compte tenu des offres d'emploi non pourvues .

- **Je souligne et remercie vivement l'ensemble des agents du CCAS qui se sont pleinement engagés durant cette seconde année de crise sanitaire et ont fait preuve de professionnalisme.**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Christophe DESCHEPPER